Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-072-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

N° 2020-072

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 11 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Juillet 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 11 Juillet 2020 à 9 heures 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ (parti au point n° 2020-064 puis pouvoir à Mme VALLETON et retour au point n° 2020-069), Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN (parti au point n° 2020-070 puis pouvoir à Mme TEIXEIRA), Mme YOUSSOUF, M. LAURENT (parti au point n° 2020-066 puis pouvoir à M. SCAGNI), Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme BENHSAINE (pouvoir à Mme PHILIPPON-VERMOND puis arrivée au point n° 2020-061), M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-072-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Absents ayant donné procuration : 4

M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
M. FAGUIER	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VAUBAN est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES INTERCOMMUNALES
Election des représentants du Conseil Municipal de la Ville de Villepinte auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly (SIAEP).
Délibération n° 2020-072

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.5211-6 et suivants, et L.5212-6 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 1965 décidant de la création du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly,
Vu la délibération n° 2013-056 du Conseil Municipal du 15 mai 2013 portant extension du transfert de compétence eau potable au profit du SIAEP de Tremblay-en-France/Claye Souilly,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que l'article 3 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly (SIAEP) fixe à deux titulaires et à deux suppléants le nombre des représentants de la Commune de Villepinte,

Considérant qu'il s'agit d'un vote au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame le Maire,

Après l'appel des candidatures,

Le Maire, après avoir pris l'avis de son Conseil, ayant accepté,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-072-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Le Maire a proposé à l'Assemblée Délibérante de voter à mains levées en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Assemblée Délibérante a approuvé ce principe à l'unanimité (par 39 voix),

Les candidats proposés sont :

Titulaires :	Suppléants :
Mme VAUBAN Maryline	M. JIAR Youssef
Mme VERTE Monique	M. FERNANDEZ Laurent

Après en avoir procédé au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 11 ABSTENTIONS
PAR 28 VOIX POUR

DECIDE

Article 1 : D'élire les représentants titulaires et suppléants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tremblay-en-France/ Claye-Souilly (SIAEP), comme suit :

Représentants titulaires :
- Mme VAUBAN Maryline
- Mme VERTE Monique

Représentants suppléants :
- M. JIAR Youssef
- M. FERNANDEZ Laurent

Article 2 : De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 11 Juillet 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-072-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES
POLE ADMINISTRATIF DES SERVICES TECHNIQUES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-072

Conseil Municipal du 11 Juillet 2020

RAPPORTEUR : Madame le Maire

OBJET : *II - AFFAIRES INTERCOMMUNALES*
1 - Election des représentants du Conseil Municipal de la Ville de Villepinte auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly (SIAEP).

A la suite des élections municipales et communautaires des 15 mars 2020 et 28 juin 2020, il est nécessaire d'élire des représentants de la Ville de Villepinte pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly (SIAEP).

Le 21 Décembre 1965, le Conseil Municipal de Villepinte s'est prononcé en faveur de la création d'un Syndicat Intercommunal avec la Commune de Tremblay-les-Gonesse. L'objet de ce Syndicat était l'étude de l'alimentation en eau potable des zones à urbaniser de leurs territoires. En effet, ces Communes présentaient la particularité, et continuent d'ailleurs à la présenter, de disposer de points de captage de l'eau destinés à alimenter les premières zones urbanisées (le Vieux Pays et le quartier de la Gare à Villepinte). Ces forages se révélant insuffisants pour desservir les futures zones urbanisées, le Syndicat était créé à cet effet.

Au fil des années, un certain nombre de Communes de Seine-et-Marne s'y sont jointes (Annet-sur-Marne, Claye-Souilly, Compans, Mitry-Mory, Jablines…).

Le nom du Syndicat a donc été transformé en Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tremblay/Claye-Souilly (SIAEP), afin de tenir compte de cette évolution. Conformément à l'article 3 des statuts de ce Syndicat, la Commune de Villepinte dispose de deux délégués titulaires ainsi que de deux suppléants.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-072-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

En outre, par la délibération n° 2013-056, le Conseil Municipal de Villepinte, lors de sa séance du 15 mai 2013, a approuvé l'extension de transfert de la compétence eau potable du SIAEP de Tremblay-en-France/Claye-Souilly pour la partie "historique" du territoire communal de telle sorte que la compétence eau potable est désormais confiée, sur la totalité du territoire, au SIAEP.

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'élire deux représentants titulaires et suppléants du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly (SIAEP). Ce vote aura lieu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.